

**DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE TRADUCTION DE PERMIS DE CONDUIRE ÉTRANGER**

(Suisse, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française, du Royaume de Belgique, de la Principauté de Monaco, de la République de Estonie, et de Taïwan)

**<À LIRE>**

- La « Traduction en japonais » du permis de conduire délivrée par notre Fédération est un des documents nécessaires lors du changement de permis de conduire, mais ne garantit pas ce changement de permis de conduire. La décision concernant le changement ou non du permis de conduire est prise par les Centres de permis de conduire respectifs; en cas de point peu clair, veuillez préalablement vous informer auprès du Centre des permis de conduire en charge de votre zone d'habitation.
- Le coût de délivrance de la « Traduction en japonais » du permis de conduire étranger est de 3.000 yens par permis. En cas de demande par la poste, les frais de renvoi à verser seront de 500 yens. Si vous voulez envoyer plusieurs traductions à la même adresse, l'affranchissement de retour (y compris les frais de commission) sera de 500 yens pour deux exemplaires et de 600 yens pour trois ou de plus.
- Les envois postaux sont limités aux demandes depuis le Japon. Idem pour la destination d'envoi qui est en principe limitée aux demandeurs fournissant leur adresse au Japon. Cependant, en cas de demande d'envoi à l'adresse du représentant au Japon, veuillez cocher la case Adresse du renvoi dans la rubrique du représentant ci-dessous()
- L'nom du reçu est en principe celle du demandeur. Cependant, en cas de demande d'établissement du reçu à l'nom du représentant (individu ou société), veuillez cocher la case Nom du reçu dans la rubrique du représentant ci-dessous()
- Même si la demande de changement de permis de conduire est rejetée par le Centre des permis de conduire, le prix de la traduction déjà délivrée ne sera pas remboursé.
- Il peut être demandé aux personnes ne parlant pas japonais de se faire accompagner d'un interprète. En cas d'envoi postal, veuillez autant que possible mentionner dans la rubrique du représentant une personne parlant japonais.

Si vous acceptez les conditions entourant le contenu ci-dessus ainsi que le « Traitement des informations personnelles » détaillé en page 2, veuillez compléter les informations nécessaires dans le cadre en gras ci-dessous.

Si vous remplissez les formalités à un guichet de notre Fédération, nous vous demanderons de signer en dernier lieu pour vérification, la rubrique « Réception des documents connexes ». (Inutile en cas d'envoi postal)

**<申請者記入欄 À remplir par le demandeur>**
**J'accepte les conditions entourant le « Traitement des informations personnelles » de la page 2 et effectue une demande de délivrance de traduction.**

申請者ご氏名 Nom du demandeur			
申請者日本国内ご住所 Adresse du demandeur au Japon (Adresse du renvoi)	住所：〒 Adresse	TEL (domicile・bureau・portable) : (自宅・会社・携帯)	
代理人記入欄 À remplir par le représentant	氏名 : (申請者との関係 : ) Nom relation avec le demandeur		
返送先 <input type="checkbox"/> Adresse du renvoi	住所：〒 Adresse		
領収書宛名 <input type="checkbox"/> Nom du reçu	TEL (domicile・bureau・portable) :	(自宅・会社・携帯)	
免許証発給国 Pays de délivrance du permis			
Utilisation de la traduction (A: Déposer une demande d'échange de votre permis de conduire en permis de conduire japonais. B: Avoir sur soi une traduction en langue japonaise de votre permis de conduire lors de la conduite automobile, etc.)			A / B
A: Avez-vous habité sur le pays ou la région pendant trois mois ou plus au total après obtention du permis de conduire?			Oui / Non
B: Avez-vous vérifié les "Renseignements" à la page 2?			Oui / Non

**<関係書類受取欄 Réception des documents connexes>**

<input type="checkbox"/> 翻訳文 Traduction	<input type="checkbox"/> 案内文 Présentation	<input type="checkbox"/> 免許証 Permis de conduire	<input type="checkbox"/> その他 Autre	受取サイン Signature de réception
--	--	--	---------------------------------------	------------------------------

**< J A F 記入欄 >**

受付日： 年 月 日	受付窓口：	受付者：
受付方法	1. 窓口 2. 郵送 [現金書留 一般書留 簡易書留 普通郵便]	領収金額
返却方法	1. 窓口 (引渡日： 月 日) 2. 郵送 [簡易書留 現金書留 その他 (発送日： 月 日)]	

## Traitement des informations personnelles

La Japan Automobile Federation (JAF) procède au traitement des informations personnelles qui lui ont été communiquées dans les termes suivants. Si vous ne pouvez pas accepter ces conditions ou pour toute question, etc., veuillez contacter le « Service de renseignements sur les informations personnelles » indiqué tout en bas.

- Nom de l'entité :  
Japan Automobile Federation (JAF)
- Responsable de la protection et gestion des informations personnelles :  
Directeur général du Siège (Coordonnées : Service de renseignements sur les informations personnelles ci-dessous)
- But de l'utilisation des informations personnelles  
Les informations personnelles obtenues par la JAF dans le cadre de ses services de délivrance de traduction seront uniquement utilisées dans le but de mettre en œuvre de façon appropriée lesdits services. (Réalisation des traductions, envois, etc.)
- Communication des informations personnelles à un tiers  
Les informations personnelles obtenues ne seront jamais communiquées à un tiers sauf si la personne concernée en a donné l'autorisation expresse ou si la loi l'exige.
- Sous-traitance du traitement des informations personnelles  
Le traitement des informations personnelles obtenues pourra être entièrement ou partiellement sous-traité. Un contrat, etc. relatif au traitement des informations personnelles sera passé avec le ou les sous-traitants pour garantir une gestion appropriée des informations.
- Consultation, etc. des informations personnelles communiquées et Service de renseignements  
Nous répondons aux demandes de consultation, etc. des informations personnelles. Pour les modalités, veuillez vous adresser à notre Service de renseignements sur les informations personnelles ci-dessous. Cependant, veuillez noter que la consultation, etc. peut-être impossible dans certains cas pour des raisons légales.
- Point important concernant la communication des informations personnelles  
La communication des informations personnelles n'est pas obligatoire. Cependant, lorsque les informations nécessaires ne nous ont pas été communiquées, la mise en œuvre des services mentionnés dans « But de l'utilisation des informations personnelles » peut alors être impossible.
- Service de renseignements sur les informations personnelles  
Service de la branche de la JAF (Jours ouvrables : 9 h 00 à 17 h 30 / Fermé le samedi, dimanche, jours fériés et fêtes de fin et début d'année)  
Centre des services de renseignements généraux de la JAF  
Numéro de téléphone : 0570-00-2811 (Jours ouvrables : 9 h 00 à 19 h 00 / Samedi, dimanche, jours fériés: 9 h 00 à 17 h 30, Fermé le fêtes de fin et début d'année)

## Renseignements sur la « Traduction en japonais » à joindre au permis de conduire

La durée de validité desdites traductions est d'un an à compter de la date d'entrée au Japon. (Lorsqu'un automobiliste quitte le Japon et y revient, la même traduction sera de nouveau valide pour un an à compter de la date réentrée). Cependant, les conditions varient pour ceux qui sont enregistrés comme résidents ou comme étrangers au Japon, et qui quittent le territoire et y rentrent **dans un délai de trois mois**. Elles doivent se renseigner au Centre des permis de conduire en charge de leur zone d'habitation pour les détails.